

Biologie du mélèze en plaine

Autor(en): **Barbey, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **93 (1942)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

hêtres disséminés sur le pâturage, est caractéristique. Il croît sur un domaine appartenant à un syndicat d'élevage; des démarches seront faites pour en assurer la conservation.

Le nom scientifique de cette mutation est

Fagus sylvatica, L. *lusus pyramidalis* Petz et Kirchner.

J. P. C.

Biologie du mélèze en plaine

La question du mélèze cultivé en plaine a fait l'objet de nombreuses études dans le « Journal forestier suisse ». Le sujet est loin d'être épuisé; on peut dire qu'il est même « à la mode » dans maintes régions du plateau helvétique, où l'on sent le besoin de favoriser d'autres essences résineuses que le très populaire épicéa, dont nos prédécesseurs ont par trop garni le sol.

En effet, c'est un fait indéniable que ce conifère de la région alpestre est un arbre qui a certes ses exigences sous le double rapport pédologique et climatique, mais qui supporte d'être cultivé avec un plein succès dans des stations très inférieures à celles qui lui sont propres dans les Alpes, les Sudètes, les Carpathes, etc. L'exemple des mélèzeins de l'Ecosse, créés dans ce pays au XVIII^{me} siècle, est l'une des manifestations les plus curieuses de cette faculté d'adaptation.

Certains documents d'aménagement et la tradition que nous ont transmise nos prédécesseurs attribuent à l'inspecteur forestier Edouard Davall (1793—1860) — qui a été l'un des pionniers de la renaissance forestière dans le canton de Vaud — l'introduction des premiers mélèzes dans le plateau.

On ignore d'où il s'était procuré les graines de cette essence résineuse alpestre. Des groupes les plus anciens issus des semis de ce conifère, exécutés vraisemblablement entre 1780 et 1800, ont encore des représentants dans les forêts communales d'Orbe (Chassagne), de Démoret et de Cronay¹.

Il existe dans la forêt cantonale de *Seyte*, au territoire de Concise, à l'altitude de 480 m., une colonie de mélèzes de forme remarquable, dont nos illustrations figurent quelques individus récemment photographiés. L'origine de ce groupe mérite d'être examinée de plus près, puisqu'il s'agit de semis naturels issus de mélèzes contemporains de ceux de Chassagne, de Démoret et de Cronay et dont l'installation dans cette forêt feuillue peut être (?) probablement aussi attribuée à Edmond Davall père.

¹ Il semble que c'est antérieurement à l'activité d'Edmond Davall qu'il faut faire remonter cette introduction. Peut-être serait-ce son père : Edmond Davall (1763—1798), qualifié de « botaniste », qui aurait fait semer ces graines dans les forêts précitées ? La question reste ouverte pour le moment.

Le sous-sol de cette forêt est de l'urgonien, avec dépôt glaciaire; la couche supérieure du terrain est meuble, fertile.

La parcelle où poussent les mélèzes en question est orientée à l'E.-ES., avec légère inclinaison courant parallèlement aux rives du lac de Neuchâtel.

D'après les données de l'aménagement et les renseignements fournis par les inspecteurs qui se sont occupés de la gestion de cette forêt ¹, un groupe de mélèzes de grosses dimensions aurait été exploité, à la fin du siècle dernier, dans l'angle sud-ouest de la forêt; ce sont probablement les mélèzes semés à l'instigation de Davall. Grâce à l'influence du vent d'ouest chargé d'humidité atmosphérique, les graines échappées des frondaisons de ces arbres semenciers ont été dispersées exclusivement dans la direction O.-E. pour donner naissance, il y a environ 70 ans, à des semis qui, à l'heure actuelle, sont devenus des arbres de 27 m. de hauteur et d'un diamètre de 35—45 cm., à 1,30 m. du sol. Nous avons là un exemple typique de rajeunissement naturel parfaitement réussi d'une essence installée dans une station qui n'est pas la sienne; le même phénomène se répète, d'ailleurs, chez le douglas et le Weymouth.

Il est intéressant et instructif de se rendre compte des circonstances dans lesquelles le dit semis a pu se produire et surtout engendrer des arbres de forme modèle, dont les fûts sont remarquablement cylindriques et ont subi un élagage naturel et automatique sur la moitié inférieure de leur longueur.

Il convient de remarquer, tout d'abord, que ces mélèzes de Seyte sont issus d'une race qui, au titre morphologique, peut être qualifiée de supérieure, précisément en raison de la forme élancée des fûts. Davall aurait eu la main heureuse en se procurant des graines de provenance remarquable, bien qu'à l'époque cette question n'ait pas été souvent prise en considération par les reboiseurs et les sylviculteurs.

Le substratum qui a servi de berceau à ces jeunes semis était, à l'origine, l'une de ces futaies de chêne et de hêtre, très clairiérées au commencement du XIX^{me} siècle, embroussaillées et soumises, comme presque toutes les futaies feuillues du plateau vaudois, aux abus d'un parcours désordonné.

L'aménagiste Perey signale, en 1854, qu'à cette époque (1800 à 1810), on furetait les chênes; on exploitait en taillis ou même en têtards le hêtre, sans suivre aucune succession de coupes.

A la suite du rachat, en 1810, des droits d'usage, on commença par rajeunir la forêt de Seyte, surtout dans sa partie occidentale, en favorisant le chêne; on exécuta alors des coupes d'ensemencement qui favorisèrent le rajeunissement du hêtre — aujourd'hui essence dominante — encadrant les mélèzes modèles dont nous signalons ici le développement et qui ont largement bénéficié de l'association avec cette essence feuillue. Il en est résulté une amélioration pédologique, par la formation

¹ MM. Curchod, Puenzieux, Bourgeois et Comte.



Phot. Aug. Barbey.

Groupe de mélèzes de 70 ans, issus de semis naturels.

abondante d'une couche, sans cesse épaissie, d'humus doux et l'entretien de la fraîcheur sous le plafond des frondaisons avec, comme conséquence, l'élimination progressive des branches basses de conifères. L'opération entreprise, depuis plus d'un demi-siècle, dans cette ancienne forêt feuillue en dégénérescence, est tout à l'honneur des sylviculteurs qui se sont succédé dans cette partie septentrionale du canton de Vaud. Le résultat acquis est remarquable.

Il est symptomatique de relever, dans l'aménagement élaboré en 1841 par Ad. de Saussure (1802—1880), que ce sylviculteur recommandait, déjà alors, les semis de mélèzes dans les coupes, directive qui devait fort probablement être émise à la vue des arbres prospères issus des semis ordonnés par Davall.

La revision d'aménagement, exécutée par M. Hess, en 1921, relève la présence de 360 mélèzes cubant 313 m³ (au tarif vaudois I). Celle de 1931, faite par M. Massy, enregistre 878 résineux cubant 505 m³; cette augmentation provient du passage à la futaie, non seulement des mélèzes, mais aussi des douglas plantés entre 1900 et 1902, sous la direction de M. Comte, qui a administré la forêt de Seyte, à partir de 1889, et qui en a assumé la revision en 1894.

Une récente trouée exécutée dans ce groupe de conifères, sur le tracé d'une nouvelle voie appelée à desservir Seyte, a entraîné l'exploitation d'un certain nombre de ces mélèzes de 70 ans. L'examen des souches permet d'apprécier la qualité remarquable de ce bois accusant une faible proportion d'aubier, une coloration intense du cœur et un accroissement très régulier. Il est permis d'estimer à un prix élevé un matériau ligneux de cette classe, qui devrait concurrencer, pour l'industrie du meuble, la parqueterie et les constructions rurales, les plus beaux assortiments de pin dit « de Pologne » ou de pitchpin d'origine étrangère.

Ces considérations devraient engager les sylviculteurs du plateau suisse à introduire, le plus possible, le mélèze dans certaines forêts au sol approprié et à chercher, par des mesures culturales opportunes, à sauver les semis naturels qui peuvent s'être implantés dans telle clairière ou dans une coupe embuissonnée, sans jamais perdre de vue que ce conifère est avide de lumière, qu'il redoute les sols compacts, l'humidité atmosphérique et qu'il prospère surtout en situation aérée, avec une cime dominant si possible le plafond des essences qui lui sont associées.

Il faut malheureusement reconnaître, qu'en ce qui concerne les conditions vaudoises, la culture de cette espèce résineuse si précieuse a été sérieusement compromise, durant les dernières années, par les dégâts sans cesse croissants dus au chevreuil. Il est indéniable que les restrictions du temps de chasse ont eu pour conséquence une aggravation des dommages enregistrés sur la tige des mélèzes qui pâtit, par ailleurs, aussi des déprédations causées par les lièvres et les campagnols.

Il vaudrait la peine, ne fût-ce que pour sauver les cultures croissantes de ce conifère de grand avenir en plaine, d'une part, de protéger les jeunes plants à l'aide d'un enduit glutineux malodorant (« Raupenleim ») ¹ et, de l'autre, d'obtenir l'allongement des trop courts délais de chasse aux chevreuil. Cette mesure semble indispensable dans le cadre

¹ Les circonstances de guerre actuelles ne permettent pas d'importer d'Allemagne ce produit efficace, si en faveur dans les forêts au nord du Rhin.

de l'œuvre de restauration forestière que les sylviculteurs ont comme tâche immédiate, à la suite des surexploitations massives qui leur sont imposées.

Montcherand sur Orbe (Vaud), avril 1942.

Aug. Barbéy.

COMMUNICATIONS

Le boisement de la Dent de Vaulion

La *Dent de Vaulion* (altitude 1487 m.) est une sommité du Jura vaudois, très fréquentée par les touristes, à cause de son accès facile et du magnifique panorama dont on jouit de son plateau culminant. Mais les visiteurs ne s'inquiètent guère du boisement de la zone avoisinant le sommet; c'est à l'esquisser, dans ses grands traits, que nous voulons consacrer les lignes suivantes.

Le sommet, un plateau assez horizontal, d'environ 300 m² de superficie, est complètement dénudé; aucun vestige d'essence forestière ne s'y remarque. La sylve qui l'occupait jadis a été entièrement détruite et le parcours du bétail, joint à l'action du vent, ne lui a pas permis de se reconstituer. Mais contre le versant est, assez rapide et un peu rocheux, elle accède à quelque 20—30 m. du point culminant sous la forme de fayards, tortus, penchés, tourmentés par les coups de bise et de neige. Fait curieux, dans leur société vivent d'assez nombreux pieds d'hépatique, cette petite plante répandue dans les forêts du plateau et bien reconnaissable à ses fleurs d'un violet clair, ses feuilles trilobées appliquées au sol, mais qui fait défaut dans les bois sous-jacents. Ceux-ci descendent jusqu'aux « Granges de Vaulion » et forment une association assez normale d'épicéas, de sapins et de fayards. Vers le bas, à 1250 m. environ, existent plusieurs ifs de belle taille.

Sur le versant sud, la forêt s'élève selon une ligne parallèle à la pente pour se confondre, à 1450 m. environ, avec le boisement du versant est, laissant vers l'ouest un plateau incliné et ondulé, qui s'arrête à la marge de l'escarpement formant le versant nord-ouest et nord, dont il sera question plus loin.

Les versants sud et sud-ouest, voués au pâturage, offrent néanmoins quelque boisement, grâce à la présence de faibles peuplements d'épicéas, de pins de montagne et de fayards. (A propos de ce boisement, seule la partie de la sommité, située au-dessus de 1420 m., a été prise en considération.) Des épicéas, rien à dire de particulier, sinon que ceux qui se trouvent le long de l'arête rocheuse, ou en des points très exposés aux vents d'ouest, offrent une ramification unilatérale, dans le sens du vent, empêchés qu'ils sont de développer celle-ci dans le sens opposé.

Les pins de montagne sont, à quelques exceptions près, localisés à la marge des rochers et le long d'une nervure rocheuse voisine. Et là,